

Département de la Haute-Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

L'grandlangres

Communauté de Communes

Document approuvé

Commune de Avrecourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : Le 26 Octobre 2023

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : Le 05 Décembre 2024

Pièce n°5.2.2

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 14, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul

Tél : 03.84.76.60.97 - Fax : 03.84.76.33.69

initiativaead@orange.fr

Agence de Beaumont

Tél : 03.81.83.33.39

initiativaead25@orange.fr

initiative

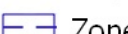
Légende

**ZONES URBAINES**  
UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte  
UAP : Zone de la Citadelle de Langres concernée par le PVAP  
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente  
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques  
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs  
UBP : Zone urbaine mixte d'extension récente concernée par le PVAP  
UBPh : Secteur de la zone UB concerné par des hauteurs différentes  
UEP : Zone urbaine à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP  
UPA : Zone urbaine des bourgs anciens concernée par le PVAP  
UPB : Zone urbaine correspondant aux maisons de pêcheurs et concernée par le PVAP  
US : Zone urbaine sauvegardée  
UR : Zone du domaine autoroutier

**ZONES A URBANISER**  
IAU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat  
IAUEP : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP  
IAUP : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat concernée par le PVAP  
IAUM : zone à urbaniser à vocation d'activités militaires

**ZONES NATURELLES**  
N : Zone naturelle  
Nj : Zone naturelle à vocation de jardins  
Ni : Zone naturelle à vocation de loisirs  
Na : Secteur de la zone N dans laquelle les aérogénérateurs sont interdits  
Ne : Secteur de la zone N réservée aux abris d'animaux  
Ngv : Secteur de la zone N réservé aux gens du voyage  
Nh : Secteur de la zone N réservé à l'hébergement de loisir

**ZONES AGRICOLES**  
A : Zone agricole  
Aap : Secteur de la zone A concerné par le PVAP  
Aa : Secteur de la zone A dans lequel les aérogénérateurs sont interdits

 Zones concernées par des OAP  
 Emplacements réservés  
 Zones inondables (Sources : DREAL, AZI et données communales)  
 Alignements de façades  
 GR145

**Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 :**  
 Vergers à fort intérêt, bosquets  
 Haies  
 Zones humides avérées (Source DDT 52, LEMAS2, CDA 52, DREAL, Atelier des territoires, Grand Est, Initiative A&D)  
 Milieux humides potentiels

**Éléments remarquables du patrimoine protégé repéré au titre de l'article L.151-19 :**  
 Éléments remarquables de la Citadelle de Langres  
 Éléments remarquables ponctuels  
 Éléments remarquables surfaciques

**Risques répertoriés au titre de l'article R.151-31 et R.151-34 :**  
 Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol  
 Risque lié à la présence de cavités

| Emplacement réservé n° | Bénéficiaire | Destination                               | Surface (ha) |
|------------------------|--------------|-------------------------------------------|--------------|
| 2-1                    | Avrecourt    | Création d'une salle des fêtes et parking | 5,67         |
| 2-2                    | Avrecourt    | Extension de cimetière                    | 5,18         |

